

Rapport de la commission concernant  
le Préavis municipal 02-1/19

Règlement sur les naturalisations  
Nouveau règlement suite à l'entrée en  
vigueur de la loi fédérale sur la  
nationalité suisse

Chavornay, le 27 février 2019

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Madame Aline Baù, Messieurs Olivier Briand et Christian Gerber s'est réunie le mercredi 27 février 2019 en présence de Madame Flück, préposée au contrôle des habitants et de Monsieur Gérald Ottiger, municipal. Nous les remercions pour les réponses apportées à nos questions.

Le nouveau règlement sur les naturalisations s'adapte aux modifications de la nouvelle loi cantonale sur le droit de cité vaudois (LDCV), qui elles-même découlent des récentes modifications de la loi fédérale.

La procédure de naturalisation résultante est plus cadrée et plus objective. La durée de séjour minimum de 12 mois est cohérente.

**Conclusion:**

La commission à l'unanimité invite le conseil communal de Chavornay,

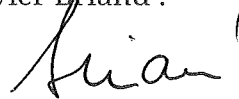
- vu le préavis de la Municipalité n° 02-01/19,
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
**décide,**
- d'accepter le nouveau règlement sur les naturalisations,
- de fixer l'entrée en vigueur du règlement dès son approbation par le Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS),
- d'abroger le règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la Commune de Chavornay adopté le 27 juin 2002.

La commission :

Aline Baù :



Olivier Briand :



Christian Gerber, rapporteur :

